

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2014
AJOURNÉE AU 9 SEPTEMBRE 2014
PUIS AJOURNÉE AU 15 SEPTEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 août 2014, ajournée au 9 septembre 2014 puis ajournée au 15 septembre 2014 à 20 heures à la salle des Lys située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mmes Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc et Chantale T. Renaud;

MM. Claude Denis, Benoît Laganière, Nicolas Léonard, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Gaëtan Paquet, Michel Parent, Jean-Pierre Picard et Jean-Claude Rousseau;

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent

COMMISSAIRES ABSENTS :

Mme Lise Paquette

MM. Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Normand Héroux et Jacques Seminario, commissaire parent représentant les parents du secondaire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Johanne Caron, directrice du Service des ressources financières

Mme Sophie Latreille, directrice du Service des ressources éducatives

M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 05.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2014
AJOURNÉE AU 9 SEPTEMBRE 2014
PUIS AJOURNÉE AU 15 SEPTEMBRE 2014

20-CC-2014-2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 10.2 – *coût des élèves sporadiques au service de garde*

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Modification de l'ordre : Ajout du point 10.2 – *coût des élèves sporadiques au service de garde*
5. Questions orales du public
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 - 10.2 Coût des élèves sporadiques au service de garde
11. Affaires du Service des ressources financières
 - 11.1 Plan de redressement financier 2014-2015 et 2015-2016
16. Questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Ajournement ou clôture de la séance

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

COÛT DES ÉLÈVES SPORADIQUES AU SERVICE DE GARDE

CONSIDÉRANT la hausse du tarif quotidien pour un élève régulier en service de garde à 7,30 \$ par jour à partir du 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT que l'élève sporadique au service de garde ne devrait pas payer moins que 7,30 \$ par jour;

CONSIDÉRANT que, pour la surveillance des élèves durant la période du dîner, la contribution financière des parents ne peut en aucune façon dépasser 2,50 \$ par jour;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions en comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Picard :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2014
AJOURNÉE AU 9 SEPTEMBRE 2014
PUIS AJOURNÉE AU 15 SEPTEMBRE 2014

- 1° **QU'À partir du 1^{er} octobre 2014**, de hausser les frais de garde de la période du matin à 4,80 \$ par jour pour les élèves sporadiques au service de garde;
- 2° **QUE, pour les prochaines années**, la contribution financière exigible des parents ne doit pas dépasser le tarif quotidien déterminé par le Gouvernement du Québec pour les Centres de la petite enfance (CPE), par enfant inscrit sur une base régulière, pour cinq heures de garde, incluant une période de travaux scolaires.

La commissaire, Nicole Leblanc, propose en amendement le retrait du 3^e CONSIDÉRANT;

La présidente, Lucie Désilets, demande le vote sur la proposition d'amendement :

POUR : 15

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

La proposition d'amendement est adoptée à la majorité.

21-CC-2014-2015

Par conséquent,

CONSIDÉRANT la hausse du tarif quotidien pour un élève régulier en service de garde à 7,30 \$ par jour à partir du 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT que l'élève sporadique au service de garde ne devrait pas payer moins que 7,30 \$ par jour;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions en comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Picard :

- 1° **QU'À partir du 1^{er} octobre 2014**, de hausser les frais de garde de la période du matin à 4,80 \$ par jour pour les élèves sporadiques au service de garde;
- 2° **QUE, pour les prochaines années**, la contribution financière exigible des parents ne doit pas dépasser le tarif quotidien déterminé par le Gouvernement du Québec pour les Centres de la petite enfance (CPE), par enfant inscrit sur une base régulière, pour cinq heures de garde, incluant une période de travaux scolaires.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2014
AJOURNÉE AU 9 SEPTEMBRE 2014
PUIS AJOURNÉE AU 15 SEPTEMBRE 2014

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 20.

Présidente

Secrétaire générale

